

Rapport N° 2022/53

Stratégie Biodiversité 2022 – 2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 315'000.- TTC pour financer la mise en œuvre de la 1ère étape du Plan d'action

Demande d'un crédit annuel de CHF 139'000.- charges comprises pour la création d'un poste de chef-fe de projet à 100 % au Service de l'environnement

Nyon, le 15 août 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 28 juin 2022 en présence de Monsieur Pierre Wahlen, Municipal des Services de l'Environnement, des Affaires régionales et des Energies, et de Monsieur Pascal Bodin, Chef de Service de l'Environnement. Nous les remercions pour leurs explications et les nommons généralement « la Municipalité » ci-après.

La Commission était composée de Mesdames Caroline Bordier, Ilithya Gennai, Vanessa Ischi Kaplan, Danièle Schwerzmann, Alexia Seguy et de Messieurs Alexandre Dupuis (président et rapporteur), Jacques Hanhart, et Olivier Riesen. Les Commissaires Bernard Ueltschi et Hans Rasmus Nilsson étaient absents et non excusés.

Contexte

Cette section présente les grandes lignes du préavis. La lectrice ou le lecteur à la recherche de plus de détails, se référeront au texte du préavis.

Le préavis s'inscrit dans le cadre alarmant de la 6^{ème} extinction de masse globalement observée aujourd'hui. Elle entraîne entre autres des disparitions massives d'espèces pour cause de réchauffement climatique, mais aussi de modifications d'habitat. La biodiversité est ainsi en net déclin et ni la Suisse, ni Nyon ne font office de bons élèves. L'évolution des villes nous éloigne de la nature qui, en quelque sorte, subit une domestication forcée. Ce rapport à la nature et à la biodiversité est préjudiciable pour de nombreuses raisons : la pollinisation, l'épuration et la régulation des débits de l'eau, la fertilité des sols, la lutte naturelle contre les nuisibles, la lutte contre les catastrophes naturelles ou encore, simplement, les havres de fraîcheur.

Comment ramène-t-on la nature en ville ? Comment organise-t-on le maillage écologique de manière à relier les différentes parties du territoire nyonnais et ainsi favoriser la biodiversité ? Connait-on si

bien notre territoire en termes de biodiversité ? Comment devons-nous encadrer les développements urbains ? Pour mettre un cadre à ces questions ambitieuses et apporter quelques éléments de réponses, le préavis suggère une Stratégie Biodiversité en 5 objectifs déclinés en 18 mesures. Cette stratégie ambitieuse se déroulerait en deux étapes de 2022-2025 et de 2026-2030 dont les objectifs sont :

- Objectif 1 : Préserver et développer l'infrastructure écologique à l'échelle de la ville ;
- Objectif 2 : Gérer durablement les espaces verts et les forêts ;
- Objectif 3 : Développer la biodiversité dans l'espace urbain ;
- Objectif 4 : Prévenir les effets du changement climatique et lutter contre les îlots de chaleur ;
- Objectif 5 : Gérer les espèces exotiques envahissantes présentant un risque pour l'homme ou les ressources naturelles.

Concrètement, le présent préavis demande un crédit pour financer la première étape de la Stratégie. La mise en œuvre de celle-ci nécessitant des ressources humaines supplémentaires, le préavis fait aussi la demande de création d'un poste de chef ou cheffe de projet.

Questions de la Commission

Considérant l'urgence climatique, la Commission estime que les objectifs sont appropriés, mais s'étonne du manque d'empressement de la Stratégie reflétée par la longue durée de certaines de ses actions. La Municipalité explique que des premières actions ont déjà été entreprises et cite le bel exemple de la revitalisation du ruisseau du Corjon qui accueille désormais libellules, grenouilles et autres poissons, et une végétation riche et non présente auparavant. D'autres actions nécessitent malheureusement plus de temps et expliquent la durée de la Stratégie.

La Commission se questionne sur la renaturation de certains espaces comme par exemple le bassin de rétention de Précossy. La Municipalité explique suivre l'évolution de ces endroits pour d'éventuelles renaturations.

La Commission s'interroge sur la réglementation mentionnée dans l'Objectif 3. S'agira-t-il de réglementation ou d'incitations ? Pourra-t-on encore abattre des arbres chez soi ? S'agira-t-il de contraintes du privé ? Un règlement supplémentaire n'est-il pas malvenu vu le nombre actuel de règlements ? La Municipalité explique qu'une réglementation est nécessaire pour cadrer les activités de développement urbain et ainsi accroître la biodiversité en ville. Suite au vote du Conseil communal le 13 mai 2019, un nouveau règlement sur la protection des arbres est en voie d'être complété. Ce règlement gère uniquement la protection des arbres et non le reste de la faune et de la flore. Dans la mesure 3.1 (réglementer en faveur de la biodiversité), le préavis propose d'édicter des directives en faveur de la biodiversité qui pourrait être traduites par des lignes directrices incitatives. De plus, la Municipalité précise sans équivoque que le préavis n'a pas pour objectif de réduire la valeur du terrain des propriétaires privés, mais bien uniquement de renforcer la richesse de la biodiversité en Ville. De plus, elle souligne que le respect de la propriété est garanti par le droit constitutionnel indiquant par là que les règlements ne changent pas le droit supérieur mais le renforce en protégeant la nature en ville.

La Commission se demande comment intégrer la demande de densification de la LAT tout en conservant la biodiversité. La Municipalité répond que la LAT ne demande pas de densifier au détriment de la biodiversité. Et l'objectif du préavis est précisément de mener des actions en faveur de la biodiversité en cas de densification de parcelles.

La Commission se demande quelles sont les mesures prises par le Canton et la Confédération. La Municipalité explique que la Confédération délègue aux cantons la tâche d'octroyer des subventions en faveur de la biodiversité. Celles octroyées par le canton de Vaud incluent des soutiens aux cours d'eau, aux forêts, ou encore pour la biodiversité dans le domaine bâti. En juin, le Canton a annoncé

des subventions modestes pour rafraîchir et végétaliser la Ville qu'il conviendra encore de mettre en place. De plus, et post-séance, la Commission souligne qu'une formation donnée par le Centre d'éducation permanente autour de l'entretien différencié des espaces verts communaux est dispensée. Cette formation, à la charge du Canton, pourrait être suivie par une employée ou un employé des espaces verts de la Ville.

La Commission se demande s'il sera prévu d'inciter à minimiser les dangers pour la faune comme par exemple : les larges vitrages, les délimitations de propriété hermétiques, les bouches d'égouts parfois inadaptées. La Municipalité explique que les mesures d'accompagnement ne sont pas encore détaillées et que ces dangers seront traités avec précaution par la biologiste en charge.

La Commission s'interroge sur l'ampleur de la Stratégie qui pourrait être revue à la baisse en, par exemple, s'inspirant d'autres stratégies. La Municipalité explique que la Stratégie est spécifique à Nyon et ne prévoit que des études modestes liées spécifiquement à notre territoire. Il y a ainsi peu de synergies à trouver avec d'autres projets.

La Commission, consciente de l'importance de la communication, se demande si les 6% prévus au budget pour la communication sont suffisants (mesure 7.1 budgétisée à CHF 20'000.-). La Commission reconnaît que ce budget est modeste, mais rassure en expliquant que le SAG pourra aider le cas échéant.

La Commission se demande ce qui est prévu pour l'évolution du bord du lac. La Municipalité explique que malheureusement ce périmètre n'est pas inclus dans ce projet, mais le sera dans une étude subséquente.

La Commission demande si des rapports intermédiaires d'activité pourraient être mis à disposition du Conseil pour éviter d'attendre le bilan d'activité annoncé en 2025. La Municipalité affirme que des rapports plus fréquents seront délivrés.

La Commission s'interroge sur la nécessité de créer un poste de cheffe ou de chef de projet au sein du Service de l'Environnement dédié à la mise en œuvre de la Stratégie. Et si cela était nécessaire, la Commission se questionne sur les raisons d'un profil expérimenté avec au moins 5 ans d'expérience. La Municipalité explique l'ampleur de la mise en place de la Stratégie incluant la gestion des différents projets des objectifs, la coordination avec les services et la communication avec les différents intervenants qui justifie pleinement ce nouveau poste. De plus, ces tâches nécessitent, selon la Municipalité, une petite expérience qui justifie le profil recherché.

Conclusion

A l'heure de la 6^{ème} extinction de masse, ramener la nature en ville semble primordial. Cela permettrait de favoriser de nombreux facteurs sociaux, économiques et environnementaux allant de la fertilisation des sols et des plantes, à l'épuration de l'eau en passant par le stockage de carbone et la régulation des risques naturels, sans oublier l'augmentation des havres de fraîcheur.

Consciente de l'urgence climatique et du besoin de définir des objectifs pour accroître la biodiversité dans la commune nyonnaise, la Commission juge la Stratégie Biodiversité du préavis ambitieuse et appropriée. Elle estime qu'un EPT supplémentaire est nécessaire pour sa bonne réalisation.

La Commission soucieuse d'ajouter des nouveaux règlements au corpus opulent existant est rassurée par les explications de la Municipalité. Cette dernière explique que ces règlements consistent en des incitations pour les rénovations du bâti, des formations pour le personnel communal incluant architectes, ingénieurs ou encore jardiniers, et un cadre pour les nouveaux développements urbains. Ces éléments de règlement sont déjà d'actualité ailleurs, comme par exemple chez notre voisin genevois. La Municipalité explique que ces règlements seront proposés

au Conseil de manière à être aussi flexibles que possible, mais aussi contraignants que nécessaire à l'urgence climatique actuelle.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/53 « Stratégie Biodiversité 2022-2030 : plan d'action et ressources nécessaires à sa mise en œuvre »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la Stratégie Biodiversité 2022-2030 et de son Plan d'action ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 315'000.- TTC pour financer la première étape de mise en œuvre du Plan d'action Biodiversité jusqu'à fin 2025 ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
4. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 139'000.- au budget 2022, en augmentation des comptes N° 410.3011.00 et suivants, afin de financer la création d'un poste de chef-fe de projet à 100% au sein du Service de l'environnement ;
5. de prendre acte que ce crédit sera utilisé prorata temporis sur l'exercice 2022 en fonction de la date d'entrée en fonction et que la Municipalité inscrira ce montant aux budgets 2023 et suivants.

La Commission :

Caroline Bordier,
Ilithya Gennai,
Vanessa Ischi Kaplan,
Danièle Schwerzmann,
Alexia Seguy,
Alexandre Dupuis (président et rapporteur),
Jacques Hanhart,
Olivier Riesen